

FISCALITÉ

**Généralisation  
progressive de  
la télé-déclaration**

P2

DIPLOMATIE

**Jean-Yves Le Drian  
aujourd'hui  
à Alger**

P24

TRIBUNAL DE CHÉRAGA

**Mme Maya,  
condamnée à 12 ans  
de prison ferme**

P3

MOSQUÉE

## Prière de vendredi autorisée à partir du 6 Novembre



P3

MOHAMED OULD  
SALEK (MINISTRE

SAHRAOUI DES AE)

**Le Conseil  
de sécurité et la  
France responsables  
du blocage  
du processus  
de règlement**

Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek a imputé au Conseil de sécurité et à la France l'entière responsabilité dans le blocage du processus de règlement de la cause sahraouie et la décolonisation de la dernière colonie en Afrique. Invité de la Radio chaîne 1, M. Ould Salek a indiqué que "le blocage vient au sein même du Conseil de sécurité, plus précisément, de la France qui fait bloc à la paix dans la région". Devant la poursuite par le Maroc de l'entrave et l'incapacité de la Minurso à imposer à l'occupant marocain l'engagement vis-à-vis de ce qui a été conclu comme plan de règlement, le chef de la diplomatie sahraouie n'as pas écarté le recours au "droit d'auto-défense en concluant des Pactes de défense, un droit reconnu par l'acte constitutif de l'Union africaine (UA)".

P15

CRISE SANITAIRE  
EN AFRIQUE
**Le continent a besoin  
de 1200 milliards de  
dollars jusqu'en 2023**

Une zone frontalière franche pour activités économiques sera créée prochainement sur le territoire de la commune de Taleb-Larbi (El-Oued), une zone limitrophe aux frontières avec la Tunisie, a-t-on appris mercredi du président de l'Assemblée populaire de cette commune (P-APC).

Localisée au niveau de cette commune distante de près de 80 km d'El-Oued, la création de cette zone s'insère dans le cadre d'un ambitieux projet de création dans le Grand Sud de zones franches au niveau de cinq wilayas frontalières (El-Oued, Illizi, Tamanrasset, Adrar et Tindouf), en vue de promouvoir les opportunités d'investissement et offrir des alternatives économiques hors-hydrocarbures, a précisé le P/APC, Brahim Douim.

P2

Régions

CONSTANTINE

**Recrudescence des  
cas d'agressions sur  
le réseau souterrain  
de gaz naturel**

P9

M'SILA

**Reprise de 12  
opérations dans  
le secteur des  
ressources en eau**

P8

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**185 nouveaux cas, 111 guérisons et 9 décès**

P3

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

**Nouvelles mesures pour une meilleure  
régulation du commerce extérieur**

P5

EL-OUED

**Zone franche pour les activités  
économiques à Taleb-Larbi**

P2

Sport

FOOTBALL / AMICAL  
(ALGÉRIE-MEXIQUE 2-2)
**Les "Verts"  
tiennent à leur  
invincibilité**

P13



Brèves

ONILEV

Commissions d'inspection pour contrôler la pomme de terre stockée

L'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (ONILEV) a annoncé mardi la création de commissions d'inspection et de contrôle chargées de constater l'état des chambres froides réservées au stockage de la pomme de terre destinée à la consommation pour l'exercice 2019-2020, avant sa mise sur le marché prochainement. Dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook, l'Onilev a indiqué que l'opération de contrôle concernera 52 opérateurs stockeurs activant à travers plusieurs wilayas du pays. Ces commissions procéderont à la vérification des quantités stockées, selon les contrats signés entre l'Onilev, les agriculteurs et les opérateurs stockeurs. Cette opération "qualitative" lancée, de manière effective, la semaine dernière, vise à connaître la durée de validité de la pomme de terre stockée, avant sa mise sur le marché. A cet effet, les contrôleurs ont constaté que les quantités de pomme de terre stockées "sont conformes aux normes sanitaires et de sécurité", à quelques jours du lancement des opérations de déstockage et de mise sur le marché, a précisé le communiqué de l'ONILEV.

R.N

BNA

Neuf nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé hier dans un communiqué l'ouverture de neuf (09) nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas du pays, ramenant ainsi le nombre des agences digitales de la Banque à dix (10). Le coup d'envoi des activités de ces nouvelles agences digitales a été donné depuis Constantine par le P-dg de la BNA, Miloud Ferahta, accompagné de hauts cadres de la Banque, a précisé la même source. Il s'agit de l'agence Ain El Bey "834" dans la wilaya de Constantine, de l'agence principale Bechar "412" dans la wilaya de Bechar, de l'agence principale Ouargla "946" dans la wilaya de Ouargla, de l'agence Ghardaïa "292" dans la wilaya de Ghardaïa, de l'agence Sidi Belabbes "774" dans la wilaya de Sidi Belabbes, de l'agence principale Sétif "704" dans la wilaya de Sétif, de l'agence Béjaïa "356" dans la wilaya de Béjaïa, de l'agence principale Tizi Ouzou "581" dans la wilaya de Tizi Ouzou, ainsi que l'agence Aéroport "612" située dans la wilaya d'Alger, a détaillé le communiqué.

R.N

FISCALITÉ

Généralisation progressive de la télé-déclaration

Le projet de la loi de finances (PLF) pour l'année 2021 propose plusieurs mesures permettant la généralisation progressive de la télé-déclaration fiscale sur les contribuables relevant du régime du réel, ce qui permettra de booster le processus de numérisation des données fiscales.

Ainsi, le projet, rendu public par le ministère des Finances, propose de soumettre les contribuables réalisant des bénéfices professionnels, imposables d'après le régime du bénéfice réel, à l'obligation déclarative sans paiement, par voie de télé-déclaration, laquelle concerne actuellement les grandes entreprises uniquement. Les contribuables relevant du régime du réel sont ainsi tenus de souscrire, au titre du résultat de l'année ou de l'exercice précédent, la déclaration spéciale du montant de leur bénéfice net, ainsi qu'un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration précitée et des états annexes. Les personnes morales (sociétés, établissements et organismes publics à caractère industriel et commercial) visées à l'article 136 du Code des impôts directs et taxes assimilées, sont tenues, de leur côté, de souscrire, au plus tard le 20 mai, par voie de télé-déclaration, un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration annuelle des résultats et des états annexes. Une amende fiscale de 1 000 000 DA, est prévue pour les personnes morales concernées qui n'ont produit leur état récapitulatif annuel, au plus tard le 20 mai. L'amende sera majorée de 100%, lorsque les contribuables ne souscrivent pas l'état récapitulatif annuel à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la mise en demeure. La mise en place de l'obligation déclarative pour ces nouvelles catégories de contribuables "obéit à un souci d'introduction au niveau du système d'information Jibayatic, d'un outil d'aide à la programmation d'un contrôle fiscal basé sur l'analyse risque du tissu fiscal, laquelle ne peut être effectuée en l'absence, au niveau de ce système, de la déclaration annuelle, d'autant plus qu'il y est prévu un processus dédié à l'établissement des programmes de contrôle", est-il expliqué dans l'exposé des motifs de cette mesure. Le PLF, qui sera débattu à l'APN à partir de la semaine prochaine, au niveau de la commission des Finances et du Budget, institue également l'obligation aux employeurs ou débiteurs établis en Algérie, qui payent des traitements, salaires, pensions, indemnités, émoluments et rentes viagères, de souscrire leurs états de salaires au niveau du service fiscal de rattachement, sur support informatique et par voie de télé-déclaration. Cette mesure est justifiée par le besoin pour l'administration fiscale de disposer de ces informations sous format émettrisé et s'inscrit dans la démarche de numérisation des services fiscaux. Elle vise à faciliter au contribuable l'accomplissement de la formalité de déclaration et de



permettre une meilleure exploitation de données déclarées et de faire les rapprochements nécessaires, utiles à l'appréciation de l'exactitude de ces données. Il est aussi proposé d'instituer la faculté de souscription, par voie de télé-déclaration, des états de paiements à des tiers (honoraires et redevances pour brevets, frais d'assistance technique, de sous-traitance d'études, de locations de matériels...) ainsi que les états clients pour la vente de gros. Par ailleurs, le PLF prévoit de permettre aux contribuables soumis aux droits indirects, de télé-charger les imprimés relatifs aux titres des mouvements afin de réduire les déplacements fréquents des contribuables au niveau des services fiscaux pour retirer ces documents. Outre la simplification des procédures de la gestion des droits indirects, cette mesure permettra, à long terme, la dématérialisation totale de l'établissement de ces titres, selon l'exposé des motifs contenu dans l'Avant-projet de loi de finances. Ces agences digitales, en libre-service, sont dotées d'un espace réservé aux automatiques (distributeur automatique de billets "DAB" et guichet automatique de banque "GAB") qui permettent d'effectuer différentes opérations bancaires en toute sécurité 24h/24 et 7j/7 via la carte CIB, tels que le retrait et versement d'espèces, la consultation du

solde de compte, la consultation de l'historique des dix (10) dernières opérations, la consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), la commande de chéquier, la remise de chèque à l'encaissement, le virement de compte à compte, ainsi que les opérations sur livret épargne électronique. Ces agences offrent, également, à la clientèle un second espace assurant plusieurs services grâce à des tablettes tactiles, la réalisation de simulation de crédit, de financement et d'assurance, l'accès à la plateforme e-paiement, la consultation du site web de la Banque, ainsi que la communication, en live, avec un chargé de clientèle qui répond aux questions et demandes d'orientation de la clientèle par visioconférence, a-t-on expliqué. "Consciente de l'évolution des besoins et attentes des citoyens, la BNA choisit l'innovation au cœur de sa stratégie gagnant-gagnant. Elle se lance dans l'implémentation de nouvelles agences plus modernes, qui s'appuient sur l'utilisation des dernières technologies numériques", a souligné le communiqué, ajoutant que les informations relatives aux agences concernées par l'ouverture de ces nouveaux espaces sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la BNA.

APB

EL-OUED

Zone franche pour les activités économiques à Taleb-Larbi

Une zone frontalière franche pour activités économiques sera créée prochainement sur le territoire de la commune de Taleb-Larbi (El-Oued), une zone limitrophe aux frontières avec la Tunisie, a-t-on appris hier du président de l'Assemblée populaire de cette commune (P-APC). Localisée au niveau de cette commune distante de près de 80 km d'El-Oued, la création de cette zone s'insère dans le cadre d'un ambitieux projet de création dans le Grand Sud de zones franches au niveau de cinq

wilayas frontalières (El-Oued, Illizi, Tamnassert, Adrar et Tindouf), en vue de promouvoir les opportunités d'investissement et offrir des alternatives économiques hors-hydrocarbures, a précisé le P/APC, Brahim Douim. Selon le responsable, la délimitation d'une superficie de 500 ha, extensible à 2 000 ha, a été retenue au niveau de la zone de Bir Bouarrou, près du poste frontalier de Taleb-Larbi, pour accueillir ce projet économique prometteur. Une nomenclature de dix (10) activités a été établie

pour les promoteurs désirant activer au niveau de cette zone frontalière, et concernent notamment les activités de stockage, fabrication, distribution, réexportation, les services et autres, a-t-il ajouté. Dans le but de booster les activités économiques dans les régions du Sud et contribuer au développement de l'économie nationale, une série de mesures et d'avantages seront accordés aux opérateurs économiques dans les zones franches, dont l'exonération des investissements d'impôts et taxes, et toutes opé-

rations d'imputation à caractère fiscal, parafiscal ou douanier, en plus de la possibilité de bénéficier de prêts bancaires avec intérêts réduits. La création d'une zone frontalière franche pour les activités économiques, une des questions longtemps soulevée par les opérateurs économiques de la wilaya d'El-Oued, notamment dans le domaine agricole, devra faire de la région une porte frontalière d'exportation des produits agricoles et de conquête des marchés extérieurs.

R.E

AGRICULTURE

Instance de valorisation des produits Bio

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, a annoncé mardi à Tissemsilt la création d'un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique à travers le pays. Inspectant une exploitation de tomate industrielle et d'oignons à la localité de Ouled Youcef (commune de Tissemsilt) dans le cadre de sa visite à cette wilaya, le ministre a révélé que son département a créé un organe de valorisation des produits issus de l'agriculture biologique (sans engrais ni pesticides), ajoutant qu'une loi sur les produits agricoles biologiques sera promulguée prochainement. Cet organe permettra de maîtriser les produits issus de l'agriculture biologique et d'éviter tout problème y afférent. Par ailleurs, il a annoncé la réception, la fin de l'année en cours, de 13 chambres froides pour les produits agricoles tandis que d'autres chambres sont programmées pour livraison l'année prochaine, faisant état de la ré-

alisation actuellement dans chaque wilaya du pays d'une chambre froide en vue de régulariser et booster la production agricole au niveau national". Le ministre a appelé les agriculteurs à la nécessité de s'organiser collectivement pour mieux exploiter les barrages destinés à l'irrigation, relevant à ce propos l'existence de plusieurs barrages non exploités en raison de problèmes de gestion et la non organisation des agriculteurs collectivement". Par ailleurs, le ministre a déclaré lors d'un point de presse en marge de sa visite que son département avait instruit récemment les walis à l'effet d'alléger les documents exigés et de réduire la durée d'examen des dossiers d'obtention du crédit Rfif destiné aux producteurs de céréales en vue d'assurer le succès de la campagne labours-semailles de cette saison. M. Dahmani a mis en avant l'importance de déployer davantage d'efforts à Tissemsilt dans le but d'augmenter la production des céréales, ajoutant

que la "quantité des céréales produite a enregistré une baisse de 20% dans cette wilaya durant les cinq dernières années, ce qui est "inacceptable" pour son département. La visite du ministre a concerné également l'environnement agricole au lieu-dit "Si Larbi" dans la commune de Bordj El Amir Abdelkader destinée à l'investissement agricole au profit des jeunes. Il s'est également enquis des prestations assurées par la coopérative (de wilaya) de céréales et de légumes secs (CCLS) en matière de semences et d'engrais chimiques en faveur des producteurs de céréales lors de la campagne labours-semailles. Après avoir visité les différentes exploitations de produits agricoles locaux ainsi que des produits de femmes artisanes demeurant dans des régions rurales, le ministre a supervisé une rencontre à huis clos avec nombre de paysans de la région, d'associations professionnelles et des cadres du secteur.

R.N

MOSQUÉE

# Prière de vendredi autorisée à partir du 6 Novembre

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a annoncé hier, dans une déclaration à la télévision publique, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé de rouvrir les mosquées du pays pour les prières du vendredi, à partir du 6 novembre prochain.

Le ministre a ajouté que la décision concerne les mosquées d'une capacité de plus de 1000 personnes, tout en adhérant aux mesures de prévention contre le coronavirus. La même source a également révélé l'ouverture des mosquées pour la prière de l'aube (El Fadjr). Dans un pays à forte représentation islamiste, la suspension de la prière hebdomadaire de vendredi a suscité une polémique qui a dépassé le cadre purement religieux. Des hommes politiques, islamistes et non islamistes, considéraient la pandémie du coronavirus comme une simple manœuvre de la part du pouvoir à des fins politiques et la fermeture des mosquées faisant partie de ces manœuvres. Force est de constater que l'opposition à cette mesure est restée à un niveau qui n'a jamais dépassé la dénonciation verbale. Le gouvernement a réussi cette épreuve sans casse. A peine la décision prise que les milliers de mosquées que compte l'Algérie ont fermé leurs portes à partir du mois de mars. La majorité des fidèles ont adhéré à cette mesure en faisant preuve d'une maturité. Une mesure qui a évité à l'Algérie une flambée des contaminations lors de la vague des trois premiers mois. La même sagesse qui a poussé les activistes politiques à appeler à l'arrêt du Hirak.



Avec la baisse des cas de contaminations, le Conseil des ministres a décidé, le 14 août dernier, l'ouverture partielle d'un certain nombre de mosquées accompagnée d'un protocole sanitaire stricte. Mais la prière de l'aube (El fadjr) et celle de vendredi sont restées interdites. Entre temps, plages, cafés restaurants et transport urbain ont été ré-autorisés. Le port du masque commence à se faire rare dans les rues et lors de grands rassemblements et même dans les

moyens de transport. La distanciation physique est rarement respectée. Les spécialistes de la santé se félicitent de la réussite de la stratégie algérienne pour endiguer l'épidémie. Un grand professeur a déclaré que l'Algérie pourrait se passer d'une vaccination massive. Toutes ces données ont poussé les défenseurs de la prière du vendredi à persister dans leur position. Une position qui a payé, à la longue. Reste la manière avec laquelle les autorités

vont organiser la tenue de ces grands rassemblements, avec une distanciation physique difficile à respecter et un port du masque impossible à garder tout au long des prêches avec la proximité que l'on connaît dans pareilles circonstances. Il est à signaler que la décision ne concerne que 4000 mosquées à travers le pays. Cela va provoquer une affluence vers ces lieux, difficile à canaliser. A suivre

Hamma Sadek

## Brèves

### CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**185 nouveaux cas, 111 guérisons et 9 décès**

Cent quatre-vingt-cinq (185) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 111 guérisons et 9 décès ont été enregistrés en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 53 584 dont 185 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1827 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 37 603, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 21 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 21 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 6 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 35 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

R.N

### BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANP

**Sauvetage de 536 personnes à bord d'embarcations de fortune**

Des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont exécuté, du 7 au 13 octobre, de multiples opérations à travers tout le territoire national, selon un bilan opérationnel de l'ANP diffusé hier. Le même source a indiqué que les garde-côtes et les services de la GN ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 536 personnes à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Oran, Tlemcen, Aïn Témouchent Mostaganem, Boumerdes, Chlef et El Tarf, alors que 54 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Relizane, Béchar, Illizi et Tébessa. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale (GN), dix éléments de soutien aux groupes terroristes à Tlemcen, Oran et Bordj Bou Arreridj, tandis qu'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et un chargeur garni de munitions ont été saisis à Bordj Badji-Mokhtar et quatre bombes de confection artisanale détruites à Skikda, Jijel et Aïn Defla. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts "intenses" visant à contrecarrer le phénomène du narcotrafic dans le pays, des détachements de l'ANP ont appréhendé, en coordination avec le service de la GN, les garde-frontières et les garde-côtes, 18 narcotrafiquants et saisi 943,5 kilogrammes de kif traité et 28.465 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Aïn Defla, Oran, Tlemcen, Mostaganem, Nâama, Béchar, Batna, Tébessa, Oum El Bouaghi et El Oued. Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamarassat, In-Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanel, 137 individus et saisi 3 camions, 7 véhicules tout-terrain, 132 groupes électrogènes, 118 marteaux piqueurs, 66 sacs de mélange de pierres et d'or brut, 17,062 kilogrammes de mercure, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 6,1 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande. Les services de la GN ont arrêté, en outre, 20 individus et saisi 3 fusils de chasse, 10 986 cartouches, 415 160 unités d'articles pyrotechniques, 49.806 unités de différentes boisons et 300 caméras de surveillance, et ce, lors d'opérations distinctes menées à Sétif, Tébessa, Annaba, In Amenas, Ouargla, Biskra, El Oued et Relizane. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 12.875 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, Bordj Badji-Mokhtar et Tindouf.

R.N

### TRIBUNAL DE CHÉRAGA

## Mme Maya, condamnée à 12 ans de prison ferme

Nachinache Zoulikha-Chafika, dite "Mme Maya", jugée par le Tribunal de Chéraga pour des affaires de corruption, a été condamnée hier à 12 ans de prison ferme, peine assortie d'une amende de 6 millions de DA et de la saisie de ses biens. Ses deux filles, Imène et Farah, ont été condamnées chacune à 5 ans de prison ferme avec une amende de 3 millions de DA et la saisie des biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed Ghazi, a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une

amende d'un million de DA, et son fils Chafik à 2 ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA. Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel, ont été condamnés, tous les deux, à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respectivement à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million

de DA chacun.

L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA et la saisie des biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. Mme Maya et ses deux filles doivent, selon le verdict, verser 600 millions de DA de dédommagement au Trésor public. La défense a décidé de faire appel du jugement.

R.N

### PLAINTÉ ET PROCÉDURE DISCIPLINAIRE CONTRE BELKACEM BENAMEUR

## Le FFS ne sort pas de sa crise

La tenue d'un congrès extraordinaire, puis celle d'une réunion historique de son conseil national n'ont pas réglé tous les maux du FFS. La direction du FFS, issue du congrès extraordinaire, a déposé plainte contre Belkacem Benameur le priant de restituer le siège aux dirigeants actuels. Par ailleurs des médiations de sages du parti sont en cours depuis trois jours afin de le convaincre de revenir à de meilleurs sentiments. La direction que dirige Youcef Aouchiche engage également une procédure disciplinaire contre Belkacem Benameur qui continue d'activer en tant que premier secrétaire du parti. Mais l'homme décrit par la direction du FFS a reçu lundi, solennellement, l'ambassadeur du Portugal et s'est présenté comme étant "à la tête

de la direction du FFS". Dans un communiqué rendu public, le premier secrétaire national du FFS, Aouchiche, a annoncé que "Belkacem Benameur ne représente nullement le Front des forces socialistes". "Ce dernier, qui orchestre actuellement l'occupation illégale du siège du FFS, sis au 56 avenue Soudani-Boudjema, agit en violation des textes du parti et de la loi", lit-on dans le document. Il y a lieu de préciser que Belkacem Benameur occupe le siège du parti depuis plus d'une année. Youcef Aouchiche, qui rappelle que le congrès extraordinaire et sa nomination "au poste de premier secrétaire du parti ont été dûment validés conformément à la loi régissant les partis politiques" a expliqué dans le communiqué qu'il a signé "Nous rappelons que depuis le

congrès extraordinaire du FFS tenu les 9 et 10 juillet dernier, les instances légales du FFS au regard des textes du parti et de la loi sont l'instance présidentielle élue, ainsi que les instances désignées ou élues à la suite du congrès extraordinaire" Il est vrai que l'administration, par le biais du ministère de l'Intérieur, a reconnu les résultats du congrès qui a été suivi d'une session du conseil national de ce parti. Cela n'a pas suffi à Belkacem Benameur qui refuse de quitter le siège national du parti qu'il occupe depuis qu'un groupe avait utilisé la force pour déloger l'équipe proche de l'ancien homme du parti, Ali Laskri. Visiblement au courant de la crise qui pointait du nez, lors de la commémoration du 57ème anniversaire de la création du FFS, M. Aou-

chiche a lancé un appel aux militants du parti à dépasser la crise qui a secoué cette formation politique et à s'unir pour "construire un parti fort et moderne en mesure de répondre aux aspirations légitimes" des Algériens. Le Premier secrétaire national du FFS a réitéré l'attachement de son parti à "un processus politique constituant pour un changement" dans le pays et à "la reconstruction d'un consensus national". Pour M. Aouchiche, "c'est le moment de mettre au-delà de toutes autres considérations, les intérêts de notre nation et de notre pays" et "d'œuvrer collectivement au changement, à rétablir la confiance entre le peuple et ses institutions, et encourager la culture du dialogue et du compromis".

R.N

ALGÉRIENNE DES EAUX (ADE)

## Réduire la perte d'eau à un taux "techniquement admissible"

L'Algérienne des eaux (ADE) ambitionne à l'horizon 2030 de réduire le taux de perte d'eau qui est actuellement de l'ordre de 50% à un taux "techniquement admissible" afin d'améliorer les prestations de service, a affirmé à l'APS son directeur général, Ismaïl Amirouche. S'exprimant en marge d'une récente visite de travail dans la région de Ghardaïa, le directeur général de l'ADE a indiqué que des études de mise à niveau des réseaux et des installations stockage et de distribution ont été lancées à travers l'ensemble des wilayas, notamment les grandes villes afin de réduire le taux de perte et les fuites observées sur le réseau vétuste. Par moins de 30 études touchant des grandes villes du pays ont été achevées et les travaux de mise à niveau des installations et du réseau ont été entamés pour remettre la disponibilité de l'eau H24, a-t-il précisé rappelant que si certains quartiers ne sont pas alimentés H24 en eau, qui est disponible, c'est dû aux pertes et fuites sur le réseau. Pas moins de 1 500 km du réseau de distribution sont renouvelés annuellement dans le pays, avec comme priorité l'élimination des réseaux en amiante et en PVC, a-t-il souligné avant d'assurer qu'à l'horizon 2030, l'ADE compte rénover 2 000 km par an. "Notre objectif est d'améliorer les prestations de services" et de "traquer" les fuites et les branchements illicites ainsi que prendre en charge la question de la vétusté des réseaux et des installations, a-t-il poursuivi en notant que les pouvoirs publics ont mis en place des systèmes de télésurveillance et de contrôle, de télégestion et de géo-localisation pour améliorer, voire moderniser, les prestations et offrir un service public de qualité à la hauteur des attentes du citoyen. Un centre d'appel téléphonique opérationnel (CATO) a été mis en place dans les 48 wilayas pour permettre aux citoyens de participer à l'amélioration du service public et la préservation de l'eau contre le gaspillage et la mauvaise utilisation, en signalant les incidents, pannes et fuites et permettre une intervention immédiate. Le directeur général de l'ADE a rappelé que des efforts ont été consentis pour améliorer la qualité de l'eau, notamment dans les régions où cette ressource présente un taux de salinité élevé, par la réalisation de station de déminéralisation dans les wilayas du Sud (El-Oued, Ouargla, Illizi, In-Salah). De même, la formation du personnel sur la détection des fuites apparentes et souterraines a été lancée ainsi que le recrutement d'universitaires et la numérisation de l'ensemble de l'ADE (informatisation de tout le système de l'ADE) dans le but de permettre aux clients de signaler les fuites et les raccordements illicites et de s'informer sur le programme de distribution dans leur quartier. L'ADE, maître d'œuvre délégué par l'Etat pour la gestion des installations, la production, le transport, la distribution de l'eau potable et l'amélioration du service public gère plus de 170 000 km de conduites et 5 700 forages, en plus des installations de stockage.

R.N

## PROTECTION SOCIALE DES GENS DE MER

# Circulaire interministérielle prévoyant davantage de facilités

Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé, mardi depuis Tipasa, la publication d'une circulaire interministérielle avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, prévoyant davantage de facilités au profit des gens de la mer en matière de couverture sociale, notamment une carte Chifa valable toute l'année et des allocations familiales.



En visite à Tipasa pour expliquer la teneur de la circulaire interministérielle, M. Ferroukhi a précisé que cette dernière intervenait à l'issue d'une série de rencontres entre les responsables des secteurs de la Pêche et du Travail dans le but de mettre en place de nouveaux mécanismes pour la prise en charge des gens de mer engagés à bord de navires et de bateaux de pêche commerciale et dont l'engagement à la semaine complique leur déclaration auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Le ministre a rappelé s'être engagé, dès sa prise de fonctions à la tête du ministère, à œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des gens de la mer, une catégorie spécifique travaillant dans des conditions particulières qui en appellent, a-t-il dit, à des lois et des mécanismes particuliers. Il a, à cet égard, fait savoir que le président de la République a donné de fermes instructions pour la prise en charge des gens de mer auxquels il accorde un grand intérêt. En vertu de la circulaire interministérielle, les amateurs peuvent déclarer à l'année les gens de mer engagés à bord de leurs navires, ce qui leur permet de bénéficier d'une carte Chifa valable toute l'année. De plus, les amateurs peuvent déclarer les marins engagés à bord de leurs navires au niveau de toutes les agences CNAS à travers le territoire national alors qu'ils devaient auparavant le faire par intermittence au niveau du siège de l'agence CNAS où le navire a été enregistré. Selon le ministre, cette circulaire interministérielle est la "première étape" pour l'adaptation du système de sécurité sociale aux spécificités des professionnels de la pêche, notamment par la déclaration des sa-

laire et des personnels engagés par les armateurs, le paiement de leurs cotisations à titre annuel, l'activation et l'utilisation de la carte à l'échelle nationale. La circulaire prévoit également la facilitation des procédures permettant aux gens de mer de bénéficier des prestations en nature et en espèce de la sécurité sociale et des allocations familiales. La circulaire a mis fin, ajoute M. Ferroukhi, à la problématique de la déclaration des gens de mer pour les navires activant hors de la wilaya d'affiliation et ce en se dirigeant vers le centre de paiement le plus proche ou les guichets mobiles de la sécurité sociale au niveau de la wilaya où ils exercent pour une annotation sur la demande d'inscription à présenter, par la suite, à l'agence d'affiliation. Concernant les armateurs, les ministères de la Pêche et du Travail ont convenu, dans le cadre de la même circulaire interministérielle, de rééchelonner leurs dettes relatives au paiement des cotisations à la sécurité sociale, en fonction de leurs moyens financiers.

### Commission nationale pour la poursuite d'une meilleure prise en charge des gens de mer

Le ministre de la Pêche a relevé, dans ce sens, l'installation prochaine d'une Commission nationale et de sous-commissions conjointes dans le cadre d'une convention de coopération conclue récemment avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour la poursuite du renforcement des mécanismes d'amélioration de la protection sociale des professionnels de la pêche et

de l'aquaculture, ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations dans ce domaine, outre l'organisation de journées d'orientation et de sensibilisation conjointes entre les secteurs à leur profit. Les sous-commissions locales, installées à Tipasa et incluant les directions de la Pêche et du Travail, l'inspection de travail, la chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), la Caisse nationale des Assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés (CASNOS), œuvrent à "l'élargissement de la couverture sociale et son adaptation aux spécificités du reste des catégories professionnelles, a fait savoir M. Ferroukhi, insistant sur l'impératif d'engager une réflexion pour introduire un guichet spécifique au correspondant social en vue de prendre en charge toutes les préoccupations des gens de mer et d'être un trait d'union entre ces derniers et la CNAS. Lors d'une visite de travail à la wilaya, le ministre a eu un échange avec les professionnels du secteur pour écouter leurs préoccupations et prendre connaissance du travail des agences "CNAS" et "CASNOS", soulignant l'impérative adaptation à la nouvelle circulaire ministérielle et facilitation des procédures au profit des marins. Inspectant un projet d'investissement relatif à l'aquaculture de moules et d'huîtres, M. Ferroukhi a affirmé que ce type de projets constituait le premier maillon afin de soutenir l'exportation des produits marins, soulignant la grande importance accordée par la stratégie du secteur 2020-2024 à ce domaine vital et prometteur.

APS

## PÊCHE ET PRODUITS HALIEUTIQUES

# "Bientôt" une loi relative à l'organisation des ports de pêche

Le ministre de la Pêche et des produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé, mardi à partir de Tipasa, l'élaboration "prochaine" d'une loi relative à la gestion des ports de pêche, en vue de leur "organisation de façon plus efficace et efficiente". "Une action est en cours, en vue de la création d'une loi pour l'organisation des ports de pêche, de façon plus efficace et efficiente, et leur valorisation, dans le cadre du programme national du secteur (2020-2024), et dans un objectif d'assurer une meilleure gestion et une exploitation idoine et rationnelle de ces structures vitales", a indiqué le ministre, durant sa visite dans la

wilaya. Il a particulièrement insisté sur l'impératif d'accorder, "dans tous les cas, la priorité à l'activité de pêche, sans que cela impacte négativement sur les autres activités, liées aux services et à la plaisance notamment", a-t-il souligné. Il s'agit, a ajouté Sid Ahmed Ferroukhi qui s'adressait aux responsables du port de Tipasa et aux professionnels du secteur, de "réfléchir à la création d'un Conseil consultatif pour chaque port de pêche du pays, composé de professionnels du secteur, de fournisseurs d'équipements de navires et leurs patrons, outre différents intervenants publics, dont les directions de la pêche, du transport et

des travaux publics", a-t-il souligné. "Ce projet de loi relative aux ports, inscrit au titre de la solidarité gouvernementale, préconise, également, l'intégration de l'ensemble des intervenants, avec la création d'ateliers de services pour les bateaux, dont les petits travaux de maintenance mécanique, qui seront confiés aux jeunes, après une période de formation au sein des centres de formation professionnelle", a fait savoir le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques. Il a signalé la "possibilité d'intégration de ces projets, dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes". Et de poursuivre: "il est impéra-

tif d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de nature à créer un équilibre et une cohésion entre l'activité de pêche et les autres activités liées à la plaisance et aux services, à l'instar des restaurants de poissons, les salons de thé, et les structures de loisirs", a-t-il, encore, assuré. "Il n'existe pas de pays au monde, où les ports de pêche sont ouverts au large public", a, par ailleurs, observé le ministre, assurant que la "sécurité et la garantie des conditions nécessaires" aux professionnels de la pêche sont "une ligne rouge", et bénéficient d'une "priorité extrême".

APS

PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

**Nouvelles mesures pour une meilleure régulation du commerce extérieur**

*Le Projet de la loi de finances (PLF) 2021 prévoit plusieurs mesures douanières dans l'objectif de remédier aux nombreux dysfonctionnements dans le commerce extérieur et de renforcer sa régulation.*



Dans ce cadre, le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer au moyen d'un instrument de paiement dit "à terme" payable à 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises, selon le projet de loi publié sur le site web officiel du ministère des Finances. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importations des produits stratégiques, des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale, des produits importés par les institutions ou administrations de l'Etat et celles importés par les entreprises publiques économiques), et dont le paiement continuera à s'effectuer selon le mode "à vue". Elle offre ainsi un mode de financement dont le transfert de devises correspondant ne sera fait qu'après épuisement d'un délai de "sûreté financière", garantissant aux services des douanes de s'assurer de la conformité stricte des marchandises importées à l'égard des documents commerciaux, financiers et techniques. Il s'agit de "mettre en place d'un dispositif de contrôle intervenant en

amont à tout mouvement de flux financier qui sera capable de prévenir toute tentative de transfert illicite d'argent", est-il expliqué dans l'exposé des motifs accompagnant l'avant-projet de loi. Par ailleurs, le PLF 2021 octroie l'exclusivité de création des dépôts temporaires se trouvant dans les enceintes portuaires et aéroportuaires, aux "seules entreprises nationales portuaires" ou par "les sociétés nationales de gestion aéroportuaire". Pour les dépôts temporaires à l'intérieur du territoire douanier, ils peuvent être créés par les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires, les sociétés publiques dont l'activité principale est l'accrochage, le magasinage, la logistique et le transport international, en partenariat avec les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires ainsi que par les sociétés de fret aérien, de fret express et du courrier postal pour les besoins de leur activité d'expédition et d'acheminement internationaux de colis et de fret express. Les modifications proposées par le PLF 2021 précisent également certaines obligations des exploitants, dont la nécessité de dédier des locaux, des espaces et des magasins spécialement conçus pour recevoir les marchandises présen-

tant des dangers ou pouvant altérer les autres marchandises ainsi que pour le séjour des marchandises qui exigent des installations ou des conditions particulières de stockage ou de séjour telles que les marchandises périssables. Par ailleurs, le texte souligne que les opérateurs qui ont commis des infractions peuvent être "interdits d'accès au système d'information de l'administration des douanes", ce qui entraîne aussi l'exclusion des opérations du commerce extérieur jusqu'à la régularisation de leurs situations réglementaires. Toutefois, les marchandises expédiées ou objet de domiciliation bancaire avant la date de la prise de la décision d'interdiction, sont exclues du champ d'application de cette disposition. Cela permettra de "trouver une solution aux marchandises en souffrance qui sont entreposées au niveau des différentes zones sous-douane, et qui peuvent subir des dégradations et des altérations lors de leur séjour prolongé", selon l'exposé des motifs. Concernant les marchandises saisies dans le cadre de la lutte contre la contrebande, le PLF 2021 confère explicitement la mission de les affecter à la douane. Ainsi, la Commission locale de la lutte contre la contrebande ne

pourra plus statuer sur la destination à donner aux marchandises après la réintroduction de la transaction en matière de la contrebande. Le nouveau texte annule, par ailleurs, la possibilité de recourir aux sociétés d'inspection agréées, avant expédition des marchandises pour effectuer le contrôle. Il relève également la durée de validité des décisions anticipées de six (06) mois à trois (03) ans, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des Douanes. S'agissant des facilitations accordées aux exportateurs, le PLF 2021 prévoit une mesure permettant de libérer la marchandise à l'exportation en cas de litiges susceptibles de naître après souscription de la déclaration en douane, et ce, afin d'éviter les retards dans le traitement des opérations à l'export et des coûts qui peuvent en découler. Quant aux importations, celles relatives aux collections en kits SKD et CKD seront exemptées de droits de douanes et de TVA lorsqu'elles sont destinées aux activités des établissements relevant du secteur économique de l'Armée nationale populaire (ANP), pour la production ou le montage de véhicules.

APS

**Brèves**

AIDES AMÉRICAINES À BOEING

**L'OMC donne feu vert aux contre-mesures de l'UE**

L'Union européenne (UE) pourrait imposer des contre-mesures sur les biens et services américains valant quatre milliards de dollars environ, en représailles aux subventions gouvernementales accordées au constructeur aéronautique américain Boeing, selon une décision d'arbitrage annoncée mardi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le niveau des contre-mesures, s'élevant à 3,99 milliards de dollars américains, est proportionnel aux effets négatifs subis par Airbus, concurrent européen de Boeing, en termes de pertes de ventes et d'entraves aux importations et exportations de ses avions, selon la décision d'arbitrage. Cette décision fait suite à un autre arbitrage dont la décision a été annoncée, il y a un an, autorisant les Etats-Unis à imposer des droits de douane sur 7,5 milliards USD d'exportations européennes pour contrebalancer les subventions accordées à Airbus. En réaction, le représentant américain au commerce Robert Lighthizer a réclamé que "l'UE n'a aucune base valable pour exercer des représailles contre les produits américains", notant que l'arbitre de l'OMC "n'a autorisé aucune mesure de rétorsion pour les subventions autres que l'allègement fiscal de l'Etat de Washington", qui a été "abrogé au début de cette année". Pour sa part, Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne, a indiqué que l'UE "va immédiatement renouer avec les Etats-Unis d'une manière positive et constructive pour décider des prochaines étapes."

APPROVISIONNEMENT EN GAZ

**L'Iran exhorte la Turquie à discuter sur la prolongation de l'accord**

La Société nationale iranienne du gaz (NIGC) attend la réponse officielle de la Turquie à son offre de prolonger un accord d'approvisionnement en gaz au-delà de 2025, a rapporté mardi Press TV. Le directeur de la NIGC, Hassan Montazer Torbati, a exprimé mardi l'espoir que l'Iran et la Turquie pourront entamer des "négociations sérieuses" sur la prolongation du contrat d'exportation de gaz dans un contexte d'amélioration relative de la pandémie de COVID-19. "Nous attendons leur réponse bien que nous ayons encore assez de temps", a noté M. Torbati. L'approvisionnement de la Turquie en gaz naturel iranien a légèrement augmenté en octobre par rapport à la même période de l'année dernière, a-t-il précisé. Le flux de gaz iranien vers la Turquie a été interrompu pendant trois mois en raison d'une explosion qui a touché le gazoduc sur le territoire turc fin mars. L'Iran est le deuxième fournisseur de gaz naturel de la Turquie après la Russie, lui vendant environ 10 milliards de mètres cubes de gaz chaque année dans le cadre d'un accord de fourniture de 25 ans signé en 2001. Le gaz iranien est transporté vers la Turquie via un gazoduc de 2 577 km reliant la ville de Tabriz, dans le nord-ouest de l'Iran, à la capitale turque Ankara.

MAROC

**L'économie devrait se contracter de 7% en 2020**

L'économie marocaine devrait se contracter de 7% en 2020 avant de rebondir avec une croissance de 4,9% en 2021, selon les nouvelles projections du Fonds monétaire international (FMI). Dans son rapport semestriel sur les perspectives de l'économie mondiale publié mardi, le FMI estime que le chômage devrait se situer à 12,5% en 2020 avant de redescendre à 10,5% en 2021, contre 9,2% en 2019. S'agissant de l'inflation, elle devrait se maintenir en 2020 au même niveau que 2019, soit 0,2%, et augmenter légèrement à 0,8% en 2021, selon le FMI. Par ailleurs, l'économie mondiale devrait se contracter de 4,4% en 2020, avant de se rétablir pour atteindre une croissance de 5,2% en 2021, prévoit le FMI.

R.E

G20 FINANCE

**Réunion sur la relance et la dette des pays pauvres**

Les ministres des Finances et chefs des banques centrales du G20 se sont réunis afin de discuter de la relance de l'économie après la récession mondiale due à la pandémie de Covid-19 et de l'extension du moratoire sur la dette des pays pauvres. Ces discussions virtuelles, présidées par l'Arabie saoudite, interviennent au lendemain de l'actualisation des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), qui a annoncé une récession de 4,4% de l'économie mondiale pour 2020 et averti que les répercussions de la crise dureront plusieurs années. A l'ordre du jour, "des discussions pour mettre à jour le plan d'action du G20 pour soutenir l'économie mondiale" mais aussi sur "les progrès dans le dossier du moratoire sur la dette (des pays pauvres) et la proposition de le prolonger en 2021", est-il indiqué dans un communiqué des organisateurs. Les vingt premières économies

avaient promis en avril une suspension pour 2020 du service de la dette des pays pauvres, particulièrement touchés par la crise. La Banque mondiale, des organisations internationales et des militants ont appelé à prolonger cette mesure en 2021, voire en 2022 pour l'ONG Oxfam. Le président de la Banque mondiale, David Malpass, a averti lundi que les pays du G20 pourraient ne renouveler ce moratoire que pour six mois supplémentaires car "certains des plus grands créanciers (...) ne participent toujours pas" à l'effort pour aider les nations les plus en difficulté face à la pandémie, citant des pays comme la Chine ou encore des créanciers privés. A ce jour, 46 des 73 pays les plus pauvres ont demandé à bénéficier de cette initiative, la plupart en Afrique. Le G20 a été fortement critiqué par des ONG internationales, des militants mais aussi des responsables

politiques pour son action insuffisante, selon eux, envers les pays pauvres. Cette réunion du G20 intervient alors que l'épidémie continue de progresser et de mettre à mal les économies, entraînant entre autres des fermetures d'entreprises et des hausses du chômage spectaculaires. L'injection massive par les gouvernements de liquidités dans leur économie a relativement limité la récession au niveau mondial mais la résurgence du virus rend très incertaines les perspectives, a affirmé le FMI. Selon la Banque mondiale, la dette des 73 pays les plus pauvres a augmenté de 9,5% en 2019, atteignant un record de 744 milliards de dollars, ce qui démontre "un besoin urgent de collaboration entre créanciers et emprunteurs pour éviter le risque croissant de crise de la dette souveraine" dans plusieurs pays.

R.E



ORAN

## Le cancer du sein représente 8% des nouveaux cas de cancers

**L**e cancer du sein reste toujours en tête des cancers diagnostiqués dans la wilaya d'Oran, a indiqué le chargé de communication de la direction locale de la santé et de la population (DSP), Youcef Boukhari, estimant que le bilan 2019 fait état d'un taux de 8% de nouveaux cas atteints de ce type de tumeurs.

Sur les 5.333 nouveaux cas de cancer enregistrés en 2019 à Oran, 439 sont des cancers du sein, soit un taux de 8%, a indiqué à l'APS le chargé de communication de la DSP à l'occasion de la manifestation "octobre rose." Ce taux "reste important", notamment

que le cancer du sein est toujours en tête de liste des cancers qui touchent la femme, a souligné Youcef Boukhari, rappelant que la sensibilisation des femmes au niveau des établissements de santé demeure une priorité.

A l'occasion de la manifestation "octobre rose" durant laquelle des activités de sensibilisation sont animées, des campagnes sont menées dans les différents établissements de santé et une ambulance sillonnera les régions dites "d'ombre" pour dépister les femmes et leur enseigner les gestes d'autopalpation.

Le Pr. Ahmed Fouatif, chef de service d'épidémiologie et de médecine préventive au CHU d'Oran, également responsable du registre du cancer de la région ouest, a affirmé que le cancer du sein est en "progression continue." "L'autopalpation ne peut pas diminuer le cancer, elle ne fait qu'aider à le découvrir à temps", a-t-il expliqué.

Le cancer, d'une manière générale, demeure une maladie qui n'a pas encore livré tous ses secrets et la prévention dépend de plusieurs paramètres, comme l'alimentation, l'hygiène de vie et l'activité physique, ont indiqué les spécialistes.

Brèves

MÉDÉA  
(PÔLE URBAIN  
DE BOUGHEZOUL)

Raccordement  
prochainement  
au réseau de gaz  
naturel

Un projet de raccordement du pôle urbain de Boughezoul, sud de Médéa, au réseau de distribution local de gaz naturel sera lancé, avant la fin de l'année en cours, a-t-on appris mardi après des services de la wilaya. D'un coût estimatif de 170 millions de Da, les travaux de raccordement de ce pôle urbain devraient être entamés, durant le mois de décembre prochain, a indiqué la même source, précisant que toutes les dispositions ont été prises afin que le projet puisse démarrer dans les délais fixés. La concrétisation de ce projet, tant attendu par les citoyens, permettra le raccordement de pas moins de 400 foyers, situés au niveau de ce pôle urbain, fonctionnel depuis plus de dix ans, outre les nombreuses structures éducatives et administratives qui existent sur place, a-t-on fait savoir. D'autres foyers, localisé à "El-Mayen", petite agglomération semi-urbaine, à la périphérie du pôle urbain de Boughezoul, seront également raccordés en gaz naturel, à la faveur de ce projet, appelé à mettre un terme aux corvées de bonnes de gaz butane qui rythmaient le quotidien des habitants de cette région steppique, réputée pour hiver rigoureux, a-t-on signalé.

M'SILA

Reprise de 12  
opérations dans  
le secteur des  
ressources en eau

Douze (12) opérations portant sur le développement du secteur des ressources en eau à M'sila ont été reprises courant de cette semaine dans plusieurs communes de la wilaya ont annoncé, mardi les services de la direction locale des ressources en eau. Ces opérations inscrites depuis plusieurs mois, sous les intitulés notamment "mobilisation des ressources hydriques, rénovation et extension des réseaux de l'eau potable et assainissement" ont été reprises suite aux instructions de chef de l'exécutif, Abdelkader Djellaoui a expliqué la même source. La reprise de ces opérations contribuera essentiellement à renforcer l'alimentation en eau potable au chef-lieu de la wilaya et dans les communes de Ain El Melh, Ouled Addi Guebala, Ouled Derradi et d'augmenter le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement à travers plusieurs communes de la wilaya, a-t-on indiqué. Les mêmes services ont, par ailleurs, relevé qu'une opération d'attribution des autorisations de fonçage de puits sera entamée "dans les brefs délais" soulignant que la démarche intervient en réponse aux demandes des agriculteurs de la wilaya.

OUARGLA

Relier la carte de la formation  
universitaire aux besoins de  
l'environnement socioéconomique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a mis l'accent, mardi à Ouargla, sur l'importance de relier la carte de la formation universitaire aux besoins de l'environnement socioéconomique et la rendre compatible avec les qualifications humaines, géographiques, naturelles et environnementales de chaque région.



"Relier la carte de la formation aux besoins de l'environnement socioéconomique et œuvrer pour la rendre compatible avec les compétences humaines, géographiques, naturelles et environnementales de chaque région du pays, sont deux axes principaux retenus dans le cadre du plan d'action du secteur à moyen et long termes", a affirmé le ministre lors d'une rencontre tenue à l'Université Kasdi Merbah d'Ouargla avec la communauté universitaire. "Nous comptons accompagner la communauté universitaire pour atteindre une transition perspicace et passer progressivement des modèles traditionnels de formation à de nouveaux modèles basés sur les nouvelles technologies, notamment dans les domaines relatifs à l'environnement, à l'instar de l'énergie (fossile et renouvelable) et l'agriculture saharienne", a-t-il ajouté. M. Benziane a également appelé à entamer la coopération avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural pour développer l'agriculture saharienne, en

attendant la création d'une structure nationale supérieure à Ouargla qui lui sera dédiée. Le ministre a révélé, par ailleurs, que les établissements de l'enseignement supérieur vont bénéficier d'une autonomie, notamment en matière de gouvernance, de prise de décision et de développement de leurs capacités, afin de contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat et la collaboration entre l'université et son environnement socioéconomique. Abdelbaki Benziane a fait savoir, en outre, que la vision adoptée par le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dans le cadre de sa stratégie de développement et de réforme, entre dans le sillage des démarches entreprises pour construire une Algérie nouvelle à travers la série de réformes initiées par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans différents domaines. Le secteur s'emploie à "établir un document de référence qui englobe la nouvelle charte d'éthique exprimant, entre autres, les bonnes pratiques et le contrôle de

la relation entre les membres de la famille universitaire, dans le respect de la loi et les nobles valeurs morales", a-t-il soutenu. Le ministre a également salué, à cette occasion, les efforts du secteur concernant le développement et la généralisation de la numérisation dans le but de permettre aux établissements pédagogiques, de recherche et des services d'améliorer efficacement leurs tâches, sur la base d'une gouvernance universitaire rationnelle axée sur la participation, la transparence et la responsabilité, tout en luttant contre la mauvaise gestion et la corruption sous toutes ses formes. Cette rencontre a été une occasion pour la communauté universitaire d'exposer une série de doléances à caractère pédagogique et socioprofessionnel, dont la promotion de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed Boudiaf d'Ouargla en Centre hospitalo-universitaire pour répondre aux exigences de la faculté de médecine qui doit être renforcé prochainement de 25 professeurs hospitalo-universitaires, ainsi que l'équipement des laboratoires pé-

dagogiques et de recherche. L'ouverture de nouvelles spécialités à l'Université d'Ouargla, à l'instar de l'Orthophonie et l'Histoire, ainsi que l'amélioration des conditions de prise en charge des étudiants aux besoins spécifiques, notamment les non-voyants ont été également suggérées. En réponse à une interrogation sur la capacité des universités algériennes à absorber le nombre de nouveaux étudiants, appelé à s'accroître, à considérer la moyenne d'admission au Bac fixée à 9/20, le ministre a rassuré que toutes les dispositions sont prises à l'effet de pouvoir les accueillir. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a procédé, par ailleurs, à l'inauguration de plusieurs installations universitaires, à l'instar d'un centre régional d'analyses physico-chimiques, un incubateur et une résidence universitaire de 1.500 lits. M. Benziane a également posé la première pierre du projet de réalisation de 4.000 places pédagogiques au profit des facultés de Médecine, de Biologie et des Lettres et Langues.

ATIZI OUZOZ ( RACCORDEMENT EN GAZ DU VILLAGE D'AIT ERGANE )  
Le problème du retard pris en charge

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a rassuré mardi les habitants du village d'Ait Ergane dans la wilaya de Tizi Ouzou quant à la prise en charge, en collaboration avec les autorités locales de la wilaya, du problème lié au retard enregistré pour le raccordement en gaz, indique un communiqué du ministère. "Suite au retard enregistré pour le raccordement en gaz d'une soixantaine de foyers du village d'Ait Ergane, commune d'Agouni Gueghran dans la wilaya de Tizi Ouzou, une

délégation représentant le comité de village a été reçue, successivement, par le médiateur de la République, Karim Younes, et le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar", précise le communiqué. En dépit de la mise en service de la DP gaz de la localité en 2019, ce retard était dû à l'épuisement de l'enveloppe consacrée à cette opération, selon la même source. Les représentants ont fait part du souhait de la population du village de bénéficier de cette énergie durant la saison hivernale caractéri-

sée par des conditions climatiques très dures. Le ministre a, à cette occasion, rassuré les représentants du comité, et à travers eux la population, de "la prise en charge de ce problème en collaboration avec les autorités locales de la wilaya, d'autant plus que le réseau de transport existe". M. Attar "n'a pas manqué aussi, de rappeler que le gouvernement accorde une importance particulière, au raccordement en électricité et en gaz des zones d'ombres à travers tout le territoire national", selon le communiqué.

CONSTANTINE

# Recrudescence des cas d'agressions sur le réseau souterrain de gaz naturel

Une recrudescence des cas d'agressions sur le réseau souterrain du gaz naturel a été enregistrée par les services de la société de concession de l'électricité et du gaz de Constantine, a-t-on appris mardi de la responsable de la communication de cette entreprise Ouahiba Takhris.



Selon un bilan établi entre les mois de janvier et de septembre derniers, 252 atteintes au réseau de distribution du gaz naturel ont été recensées contre 200 agressions signalées durant la même période de l'année précédente", a indiqué à l'APS Mme Ouahiba Takhris. "La hausse du nombre d'atteintes aux ouvrages souterrains, estimée à plus de 25%, occasionne chaque fois des détériorations au niveau du réseau de gaz naturel et engendre des perturbations dans l'approvisionnement des abonnés par cette

énergie, outre le risque d'explosion ou de dégâts humains et matériels conséquents," a relevé la même responsable. Le plus grand nombre d'agressions sur le réseau de distribution de gaz naturel, a détaillé Mme Takhris, a été recensé au district d'El Khroub, dans la circonscription administrative d'Ali Mendjeli notamment, où les entreprises de constructions et des tierces personnes ont été à l'origine de 129 atteintes au réseau de gaz naturel, suivie des districts de Constantine avec 64 atteintes et de Didouche Mourad avec 59 atteintes.

Par ailleurs, le nombre d'agressions sur les ouvrages du réseau d'électricité, enregistré durant la même période dans la wilaya de Constantine, a connu une baisse remarquable, soit 59 atteintes contre 90 recensées durant l'année précédente, a relevé la responsable de la communication de la société de concession de l'électricité et du gaz de Constantine. Des campagnes de sensibilisation ont été menées par cette société pour sensibiliser les chefs d'entreprises à la nécessité de prendre en compte les réseaux de distribution d'électricité et du gaz na-

tural, ainsi qu'aux dangers de procéder aux travaux de réalisation sans demander l'assistance des équipes techniques de la Sonelgaz. Le rétablissement des pannes provoqués par ces agressions a nécessité la mobilisation d'enveloppes financières "importantes", ce qui a entravé l'avancement du programme de l'entreprise dans la réalisation de nouveaux raccordements et l'extension des réseaux de distribution, ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations fournies, a signalé la même source.

## Brèves

BORDJ BOU ARRERIDJ (RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ)

**Raccordement "prochain" de 87 régions d'ombre aux**

Les travaux de raccordement de 87 régions d'ombre aux réseaux d'électricité et de gaz naturel seront "prochainement" lancés dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, a-t-on appris, mardi, auprès du service de la concession de wilaya d'électricité et du gaz. "Il a été procédé à l'ouverture des plus des offres du plus grand projet de réalisation et raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz au profit des habitants des régions d'ombre", a révélé la même source. Ce projet va permettre de raccorder 87 régions d'ombre recensées dans la wilaya, avec l'exécution, dans une première étape, de 227 opérations portant sur la réalisation d'un total de 221 km linéaires pour le raccordement de 2 370 foyers aux réseaux d'électricité et de gaz, a détaillé la même source. Dans une seconde étape, il sera procédé au lancement de 99 programmes pour l'installation de 242 km de conduites gazières au profit de plus de 1600 âmes, a-t-on encore noté. Ces opérations font suite aux réunions organisées entre le wali, les responsables locaux, et les directeurs de la concession du Groupe Sonelgaz, Kah-rif et Kanagaz, ayant permis de recenser les régions d'ombre de la wilaya qui enregistrent des lacunes en matière de raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz, selon la même source. Pour rappel, le taux de couverture en électricité et en gaz naturel dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj est "l'un des plus élevés", à l'échelle nationale, avec des taux avoisinant les 99% pour l'électricité et 90% pour le gaz naturel.

**KHENCHELA**  
**5 millions de dinars pour la réhabilitation de plusieurs dizaines de sites historiques**

Une enveloppe financière de 5 millions de dinars a été allouée aux travaux de restauration de plusieurs dizaines de sites historiques de la wilaya de Khenchela, a-t-on appris, mardi, du directeur local des Moudjahidine et des ayants droits, Saïd Cherikhi. "En application des recommandations des hautes autorités du pays, relatives à la préservation de la mémoire nationale, les membres de l'Assemblée populaire de la wilaya de Khenchela ont approuvé le financement à hauteur de 5 millions de dinars, des projets de sauvegarde des sites historiques entrepris par la direction des moudjahidine et des ayants droits", a précisé à l'APS, le même responsable. Il a ajouté que ce montant puisé du budget supplémentaire de la wilaya pour l'année 2020, sera consacré aux travaux de réhabilitation de plusieurs cimetières des martyrs et autres monuments, "dès la fin de l'opération de recensement des sites historiques nécessitant pareille mesure". Ce responsable a fait savoir, par ailleurs, que la direction des moudjahidine a mobilisé, au cours de l'année dernière, plus de 45 millions de dinars pour la réhabilitation de quatre (4) centres de torture remontant à l'ère coloniale en musées communaux. La wilaya de Khenchela dispose de 359 sites historiques parmi lesquels des camps d'internement, des centres de torture et de communication de batailles, 145 monuments historiques, 23 cimetières des martyrs et 6 carrés des martyrs dans des cimetières publics, a-t-on signalé.

MILA

## Lancement du projet d'AEP pour 16 communes

Les travaux de neuf (9) lots du "grand" projet d'alimentation en eau potable (AEP) de 16 communes de la wilaya de Mila, à partir des barrages de Beni Haroun (Mila) et de Tabellout (Jijel) ont été lancés, a-t-on appris mardi, du directeur local par intérim des ressources en eau, Messaoud Lecheheb. "Ce projet gigantesque comprend trois (3) grandes parties divisées en 15 lots, tous confiés à des entreprises de réalisation dont neuf (9) ont été lancés depuis juillet dernier", a précisé le même responsable à l'APS. Les ordres de mise en chantier de ces lots ont été remis aux entreprises de réalisation

fin 2019 mais la conjoncture liée à l'épidémie du nouveau coronavirus a retardé le lancement jusqu'au mois de juillet passé, selon la même source. "Cette opération centralisée qui traduit les efforts de l'Etat pour améliorer le service d'accès à l'eau potable et réduire les déficits dont souffrent ces communes mobilise 18 milliards DA pour l'ensemble de ses 15 lots retenus pour de délais n'excédant pas les 28 mois", a assuré M. Lecheheb. L'opération inclut la réalisation de deux stations de traitement, plusieurs châteaux d'eau de capacité allant de 2.500 à 5.000 m3 et près de 300 km de canalisations de transfert. A terme, elle permettra de satisfaire les

besoins en eau potable d'une population de 400.000 habitants répartis sur les 16 communes concernées. L'eau transférée du barrage de Beni Haroun alimentera ainsi les communes de Benyahia Abderrahmane, Ouled Khelouf, Ain Tine, Ain Melouk, Mechira, Hemala, Chigara, Amirat Erras, Tessala et Terrai Baynane. Celle du barrage de Tabellout alimentera les habitants de Tassedane Hedada, Minar Zerza, Ain Beida Ahrich, Derradi Bouslah, Bouhatem et El Ayadhi Barbès. L'opération permettra également d'améliorer le service de l'eau dans certaines autres communes dont Chelghoum Laid et Sidi Merouane, a conclu la même source.

DJAMEL BELMADI (ENTRAÎNEUR NATIONAL DE FOOTBALL)

# ”On commence à atteindre un niveau supérieur”



L'entraîneur de la sélection algérienne de football, Djamel Belmadi, s'est dit "satisfait" du nul arraché mardi soir en infériorité numérique devant le Mexique en amical à La Haye (2-2), estimant que son équipe commençait à atteindre un "niveau supérieur". Belmadi a saisi l'occasion de la traditionnelle conférence de presse d'après-match pour faire l'éloge de ses protégés et de l'équipe en général : "Je pense qu'on commence à atteindre un niveau supérieur, on fait partie des grandes équipes et jouer face à l'Algérie ne sera pas facile". "Je suis très satisfait du résultat qu'on a fait, on a eu quelques difficultés à cause de l'expulsion (de Guedioura) et le fait d'avoir été réduits à dix pour plus de 40 minutes mais, malgré cela, on a mené jusqu'aux dernières minutes, on a joué face à une équipe de niveau mondial, qui a de très bonnes individualités. Je suis certain que si on n'avait pas terminé le match à dix, on aurait pu voir un autre

résultat", a-t-il déclaré. "On savait que le match aura beaucoup d'intensité, c'est une bonne équipe qui fait un bon pressing haut sur le porteur de ballon et qui a beaucoup d'automatismes, une équipe qui va vers l'avant. On a eu l'adversaire qu'on voulait", a ajouté l'ancien joueur de Marseille. Evoquant toujours le "Tri", le driver des "Verts" l'a qualifié d'"adversaire très différent du Nigeria, c'est une équipe athlétique qui a de bonnes individualités". "Ils sont à un niveau au-dessus et c'est une équipe qui va nous permettre de nous améliorer encore plus". Et d'enchaîner : "Le Mexique a modifié son schéma tactique, ce qui nous a posé un peu de problème, ils ont réussi à marquer dans les dernières minutes. J'aime bien cette idée de s'adapter et j'ai aimé qu'on ait rectifié quelques erreurs, c'est un bon résultat pour nous". Invité à donner son avis sur le rendement du trio arbitral néerlandais, dirigé par Bas Nijhuis, le coach national "pense" qu'il a été "un peu dur" avec ses protégés.

"Les arbitres ont pris des décisions difficiles, ils s'en sont pris à tous nos joueurs et même à moi. Je n'aime pas trop parler des arbitres mais pour moi, ils n'étaient pas au niveau de cette rencontre". Enfin, Djamel Belmadi a parlé du stage de son équipe qui s'est déroulé en Autriche et aux Pays-Bas, se félicitant qu'il se soit "bien passé". "J'aurais aimé gagner contre le Mexique. C'est une belle performance, d'ensemble. Je suis satisfait du stage, les joueurs étaient à l'écoute des choses qu'on a proposées, ils ont envie d'aller jouer la Coupe du monde et de faire un beau parcours, c'est notre but. Maintenant on va travailler encore plus pour atteindre nos objectifs". Après avoir battu le Nigeria en Autriche (1-0), les "Verts" ont fait match nul devant le "Tri" du Mexique aux Pays-Bas tout en évoluant à dix depuis la 56e minute suite à l'expulsion d'Adlene Guedioura, conservant leur invincibilité qui atteint désormais 20 rencontres.

Brèves

BRÉSIL

**Neymar 2e meilleur buteur du Brésil devant Ronaldo**

Neymar est devenu mardi le 2e meilleur buteur de l'équipe du Brésil avec 64 réalisations, grâce à un triplé pour sa 103e sélection contre le Pérou à Lima, dépassant ainsi Ronaldo. L'attaquant du Paris SG a inscrit ses premiers deux buts sur penalty (28e, 84e) et le troisième de près dans les arrêts de jeu, pour le compte de la deuxième journée des qualifications sud-américaines pour le Mondial-2022 au Qatar. Le compteur de Ronaldo "Fenomeno" s'était arrêté à 62 buts en 98 matches, deux d'entre eux en finale de Coupe du Monde contre l'Allemagne en 2002. Lors de la célébration de son premier but de la soirée, Neymar a rendu hommage à Ronaldo en montrant ses dents de devant et en mimant avec les mains le numéro "9" porté par son aîné lors de ses heures de gloire. A 28 ans, le crack du PSG peut encore rêver de détrôner le "Ro'i" Pelé, auteur de 77 buts en 92 matches. Son premier but en sélection remonte à plus de dix ans, en août 2010, dès sa première cape, contre les Etats-Unis.

R.S

AUSTRALIE (BASKET)

**Brett Brown démissionne de son poste d'entraîneur**

L'Américain Brett Brown, limogé par les Philadelphia Sixers fin août, a quitté mardi son poste d'entraîneur de l'Australie, à neuf mois des Jeux olympiques de Tokyo. Brown avait été chargé en novembre 2019 d'entraîner la sélection australienne avant les JO, finalement repoussés d'une année. Mais depuis, il a été remercié de son poste de coach des 76ers, où il était en poste depuis sept ans, après une défaite (4-0) au premier tour des play-offs de NBA contre Boston. "Les incertitudes concernant mon avenir professionnel signifient que je ne peux pas consacrer le temps et la préparation que ce poste mérite et exige", a déclaré Brown dans un communiqué publié par la fédération australienne de basket. L'ancien coach de Philly a également évoqué "les difficultés pour voyager à l'étranger avec (sa) famille" en temps de pandémie de coronavirus, pour expliquer sa décision. L'Australie n'a pas encore nommé de nouveau coach.

R.S

FOOTBALL / FRANCE - OGC NICE

**Atal de retour à l'entraînement individuel**

Le défenseur international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1/France), Youcef Atal, blessé à la cuisse fin septembre, a fait son retour aux entraînements individuels, a annoncé mardi le club azuréen. L'ancien joueur du Paradou "s'est entraîné en solo en attendant son retour avec le groupe dans les prochains jours avant d'espérer reprendre la compétition", précise le club français. Sur leur site, les "Aiglons" ont publié une photo d'Atal en train de "retoucher le ballon, aux côtés de Christopher Juras (préparateur physique)". Le latéral droit des "Verts", titularisé par l'entraîneur Patrick Vieira lors de la défaite face au Paris SG (3-0), avait dû quitter le terrain en seconde période (65e), lui qui s'était absenté 279 jours en raison d'une blessure au genou, contractée le 7 décembre 2019. Le défenseur algérien de 24 ans revenait d'une autre blessure aux ischio-jambiers, contractée fin août, qui l'a éloigné des terrains près d'un mois.

R.S

FOOTBALL (SERIE A): DROITS TV

**Des discussions entamées avec des investisseurs privés**

La Serie A a ouvert des discussions avec une alliance d'investisseurs privés, réunissant notamment l'ancien argentier de la Formule 1 CVC, pour tenter de développer ses revenus issus des droits TV, a indiqué la Ligue italienne dans un communiqué.



Selon la presse italienne, un accord avec le trio d'investisseurs sélectionné permettrait d'injecter plus de 1,5 milliard d'euros dans le football italien, dont plusieurs clubs ont plongé dans le rouge en raison des conséquences de la pandémie de coronavirus. Lors d'une assemblée des 20 clubs de Serie A mardi, il a été décidé "à une large majorité de poursuivre à titre exclusif avec CVC-Advent-FSI la négociation sur les condi-

tions de l'offre", a indiqué. Une commission dédiée a été créée pour tenter d'aboutir à un accord d'ici "quatre semaines", a-t-elle précisé. La Ligue avait voté en septembre la création d'une société pour développer les droits TV du championnat, étape indispensable avant l'éventuelle entrée d'investisseurs privés. La Serie A génère actuellement 973 millions d'euros par an pour

sa diffusion en Italie et 371 M EUR pour l'étranger. La dernière attribution des droits TV, en 2018, avait déçu le monde du football italien, car ces montants (conclus pour la période 2018-2021) étaient stables par rapport à la période précédente, pendant que les droits flambaient dans les autres grands championnats européens. Le fonds CVC, l'un des plus importants du monde et qui détenait

la majorité des parts du Championnat du monde de Formule 1 de 2006 à 2016, s'intéresse depuis quelques années au rugby. Il est actuellement en négociation avec le Tournoi des Six nations pour un rachat des droits commerciaux. Il est aussi présent dans le Championnat anglais et le Pro14, le championnat rassemblant des équipes écossaises, irlandaises, italiennes, galloises et sud-africaine.

R.S

TENNIS (TOURNOI DE COLOGNE)

**Andy Murray éliminé dès le 1er tour**

L'ancien numéro un mondial Andy Murray s'est incliné dès le premier tour au tournoi en salle de Cologne avec une défaite en deux sets contre l'Espagnol Fernando Verdasco. Lors du dernier match de la journée, Verdasco a converti sa 4e balle de match juste après minuit dans la nuit de mardi à mercredi pour l'emporter 6-4, 6-4 contre le Britannique. Il ne s'agissait que du 4e tournoi auquel prenait part Andy Murray en 2020, dans une saison perturbée par une blessure qui l'a vu chuter jusqu'à la 115e place à l'ATP. Le double champion olympique se bat pour retrouver son ni-

veau après des opérations à la hanche qui l'avaient poussé à annoncer sa retraite début 2019 avant de revenir sur sa décision. "Cela a été dur, j'ai eu quelques occasions, mais je n'ai pas bien servi et ces courts sont assez lents, donc c'est important de convertir ses balles de break, ce que je n'ai pas pu faire", a jugé Andy Murray à Cologne, avant d'ajouter, au sujet de son adversaire: "Il a mieux joué que moi". L'Ecosse espère profiter des deux tournois consécutifs se tenant à Cologne pour relancer sa saison après son élimination décevante au premier tour de Roland Garros,

contre Stan Wawrinka en septembre. Il restera sur place avant le début du tournoi suivant, le 19 octobre. "J'ai prévu de rester et de jouer la semaine prochaine, de m'entraîner un peu lors des prochains jours", a-t-il déclaré. Murray s'est incliné pour la troisième fois consécutive contre Verdasco (62e), qui l'avait déjà battu deux fois en 2018, à Shenzhen et à l'US Open. Malgré cela, Andy Murray mène toujours 13 victoires à 4 contre l'Espagnol. Au deuxième tour, Fernando Verdasco se mesurera à l'Allemand Alexander Zverev (7e).

R.S

TENNIS/ ATP

**Anderson succède à Djokovic à la tête du conseil des joueurs**

Le Sud-Africain Kevin Anderson est le nouveau président du conseil des joueurs de l'ATP, poste auquel il succède au N.1 mondial Novak Djokovic démissionnaire avant le début de l'US Open en septembre. "Kevin Anderson, jusque-là vice-président du conseil des joueurs

de l'ATP, occupera le poste de président", a indiqué l'ATP dans un communiqué publié lundi. Quatre joueurs ont rejoint le conseil, élus par leurs pairs, a précisé l'ATP. Il s'agit du Canadien Félix Auger-Aliassime, le Français Jérémy Chardy, l'Australien John Millman et l'Ecosse Andy Murray, ancien N.1

mondial. Ils remplacent numériquement Novak Djokovic, John Isner, Vasek Pospisil et Sam Querrey qui ont démissionné avant l'US Open. Le conseil des joueurs de l'ATP comprend douze membres, parmi lesquels figurent Roger Federer et Rafael Nadal, vainqueur dimanche pour la 13e fois

à Roland Garros. Djokovic est à l'origine de la création d'une nouvelle association de joueurs de tennis professionnels masculins (PTPA), indépendante de l'ATP qui gère le circuit. Il avait ignoré les appels à l'unité de ses deux grands rivaux sur les courts, Nadal et Federer.

R.S

FOOTBALL / AMICAL (ALGÉRIE-MEXIQUE 2-2)

# Les "Verts" tiennent à leur invincibilité

La belle série d'invincibilité de la sélection algérienne de football se poursuit. Auteurs d'un nul (2-2) mardi soir à La Haye en amical devant le Mexique, les "Verts", combattifs à outrance, enchaînent un 20e match sans la moindre défaite et évoluent désormais à un "niveau supérieur".



Même le sélectionneur Djamel Belmadi ne peut plus se voiler la face : son équipe fait désormais partie des "grandes" nations. "Je pense qu'on commence à atteindre un niveau supérieur, on fait partie des grandes équipes et jouer face à l'Algérie ne sera pas facile", a-t-il admis à l'occasion de la traditionnelle conférence de presse d'après-match, histoire de valoriser encore plus ses poulains, déjà champions d'Afrique. Devant "El Tri", une équipe "athlétique qui a de bonnes individualités", dixit Belmadi, les Algériens ont démontré un tout autre visage que celui en amical aussi devant le Nigeria, même si vendredi en Autriche, la victoire était au rendez-vous (1-0).

De l'avis des observateurs, l'équipe nationale a sorti un "grand" match et était à quelques minutes d'une victoire de prestige, malgré une infériorité numérique pendant presque une mi-temps, Adlene Guedioura ayant été exclu à la 56e minute.

Le Mexique a en effet attendu la 87e minute pour arracher une égalisation inespérée grâce à Diego Lainez. Un "bon résultat" de l'aveu même de son sélectionneur argentin, Gerardo "Tata" Martino. "C'est un bon résultat obtenu au terme d'un match intense, avec beaucoup d'attaques de chaque côté. Les deux équipes contrôlaient le match, nous en avons

tiré de très bonnes conclusions. Nous faisons face à des rivaux de haut rang comme les Pays-Bas et l'Algérie, nous faisons des matchs sérieux. Aujourd'hui, je tiens à souligner le courage avec lequel nous sommes allés chercher le match nul". Comme attendu pour cette deuxième sortie amicale après celle du Nigeria, le sélectionneur national a effectué de nombreux changements (six au total) dans le Onze de départ, tout en préservant la même assise défensive que celle choisie face aux "Super Eagles" (Halaimia, Mandi, Tahrat et Bensebaini). Ce sont, donc, les habitués titulaires, M'bolhi, Guedioura, Bennacer, Bou-nedjah, Feghouli et Brahimi qui ont été alignés dans l'équipe de départ.

## BENNACER PLANTE SA PREMIÈRE BANDERILLE

Avec un schéma porté vers l'offensive, les Algériens ont dominé des "Aztèques" qui ont eu beaucoup de mal à passer le milieu de terrain en raison d'un pressing très efficace des "Verts". Les hommes de Djamel Belmadi ont fait montre aussi d'un mental d'acier car, en dépit de l'ouverture du score surprise du vainqueur de la dernière édition de la Gold Cup en 2019, à la 43e minute par l'entremise de Jesus Corona d'une jolie pichenette, ils ont vite remis les pendules à l'heure grâce à un

superbe mouvement offensif, ponctué par un puissant tir des 20 mètres de Bennacer, qui a laissé le portier mexicain pantois. Le joueur de l'AC Milan a signé pour l'occasion son premier but sous le maillot national pour 22 rencontres disputées. Les champions d'Afrique ont même pris l'ascendant en seconde période par le capitaine Mahrez (2-1, 67e), mais la sortie, pour un deuxième avertissement de Guedioura, les a quelque peu perturbés, concédant l'égalisation à trois minutes de la fin du temps réglementaire. Il y a eu ensuite un poteau et une transversale, mais les "Fennecs" ont tenu bon et sauvé leur 20e match sans la moindre défaite (15 victoires et 5 nuls), ce qui est une belle série. Le dernier revers des Verts remonte à deux ans, lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-2019 (CAN-2019), face au Bénin en déplacement (1-0). Les deux joutes amicales face aux Nigeria et Mexique ont constitué un tremplin pour les coéquipiers de Riyad Mahrez, en prévision de la prochaine double confrontation contre le Zimbabwe, les 12 et 16 novembre à Alger et Harare dans le cadre des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun en raison de la pandémie de coronavirus.

R.S

## Brèves

FOOT / LIGUE 1

### Le WA Tlemcen à la recherche d'un avant-centre pour clore le recrutement

Le WA Tlemcen entend engager un avant-centre pour boucler son opération de recrutement après avoir assuré les services de pas moins de neuf nouveaux éléments, a-t-on appris mardi auprès de l'entraîneur du nouveau promu en Ligue 1 de football. "Nous allons faire signer ce jour le défenseur central, Khiaï (ex-CA Bordj Bou Arréridj) en attendant de dénicher un avant-centre pour clôturer l'opération de recrutement", a déclaré Aziz Abbas à l'APS. Le coach du WAT, qui a réussi sa deuxième montée de rang parmi l'élite après avoir fait accéder le NC Magra en Ligue 1 à l'issue de l'exercice 2018-2019, a fait savoir, à propos de la dernière recrue, que la direction de son club était sur les traces de l'international nigérien, Soumana, sociétaire du CR Belouizdad (Ligue 1), mais elle a fini par abandonner sa piste. "Nous avons tablé sur la venue de Soumana à titre de prêt. Néanmoins, et face aux difficultés que rencontre le joueur pour rentrer en Algérie en raison de la fermeture des frontières, nous avons décidé d'abandonner sa piste. Actuellement, nous sommes sur les traces de l'attaquant Zermane du RC Arbaâ (Ligue 2) avec lequel on espère conclure dans les meilleurs délais", a souligné Aziz Abbas. Le WAT, qui entame ce jour son deuxième cycle de préparation à Tlemcen, a déjà recruté huit nouveaux joueurs, à savoir Belalam (Olympique Médéa), Amiri (RC Arbaâ), Ibouizden (AS Ain M'illa), Bencheikh et Belaribi (ASM Oran), Zenasni (JSM Béjaïa), Aïch (USM Bel-Abbès) et Benamrane (ASO Chlef), en attendant la signature, dans les prochaines heures, de Khiaï. L'entraîneur des "Zianides" s'est dit, à ce propos, "satisfait" de l'effectif mis à sa disposition et qui comporte 13 joueurs seulement du groupe de la saison passée, en plus de trois éléments de l'équipe de la réserve promus en seniors. "Au vu des difficultés financières énormes auxquelles fait face le club, on peut se targuer d'avoir réalisé un recrutement plus ou moins satisfaisant. Je remercie d'ailleurs les nouvelles recrues qui se sont montrées compréhensives en s'engageant avec nous sans qu'elles ne touchent le moindre centime en guise d'avance", a encore souligné le patron technique du WAT. Les protégés d'Aziz Abbas poursuivront leur préparation à Tlemcen avant d'entrer en stage bloqué début novembre "dans un lieu qui reste à déterminer", a fait savoir le même interlocuteur, qui aspire à se classer "au milieu du tableau" lors de la prochaine édition du championnat qui débutera le 28 novembre et qui se jouera exceptionnellement avec 20 clubs.

R.S

TENNIS / TOURNOI ITF DE MONASTIR

### L'Algérienne Inès Ibbou qualifiée au 2e tour

La tennismen algérienne Inès Ibbou s'est qualifiée hier pour le deuxième tour d'un tournoi international féminin qui se déroule sur les courts en surface rapide de Monastir (Tunisie), en battant la Canadienne Maria Tanasescu (6-0, 6-1). Au prochain tour, l'Algérienne de 21 ans, classée tête de série N.5 dans ce tournoi à 15.000 USD, affrontera l'Allemande Kathleen Kanev qui, de son côté, a éprouvé plus de difficultés pour venir à bout de la Lettonne Daraja Semeniastaja (6-1, 3-6, 6-1). Un retour gagnant donc pour la championne d'Afrique juniors de 2015 qui avait abandonné sur blessure lors d'un précédent tournoi professionnel à Monastir. C'était le 7 octobre, au premier tour du tableau simple, alors qu'elle affrontait la Brésilienne Rebecca Pereira. Néanmoins, et malgré cette sortie précoce, Ibbou a réussi à se maintenir au 15e rang du classement mondial de la Fédération internationale de tennis (ITF). En revanche, chez les professionnelles de la World Tennis Association (WTA), l'Algérienne a perdu deux places cette semaine pour se retrouver au 633e rang.

FOOT/LIGUE 2

### Djamel Menad nouvel entraîneur de l'USM Harrach

Djamel Menad a été nommé nouvel entraîneur de l'USM Harrach pour un contrat d'un an renouvelable, après avoir trouvé un accord avec le directeur du club algérois, indique mardi le pensionnaire de Ligue 2 de football. Menad succède à Sid Ahmed Slimani à la tête de la barre technique de l'USMH qui avait évité la relégation à la faveur à la décision de la Fédération algérienne de football (FAF) d'arrêter définitivement le championnat à cause de la pandémie de coronavirus et l'adoption d'un nouveau système de compétition pour

la saison 2020/2021 avec la création de deux groupes de 18 équipes chacun en Ligue 2 soit 36 équipes. L'USMH avait terminé la saison 2019-2020 à la 16e et dernière place avec 22 points. "J'ai décidé de reprendre du service en s'engageant avec une école prestigieuse et une formation qui mérite d'être aidée pour atteindre son objectif qui est l'accession en Ligue 1.", a déclaré Menad à l'issue de la cérémonie de signature de son contrat. Et d'ajouter : "Notre mission est difficile mais nous allons faire le maximum avec toute la famille du club pour atteindre

notre objectif. Je suis venu avec une nouvelle stratégie de travail. J'espère qu'on va travailler dans la sérénité pour l'intérêt du club". Le buteur de la Coupe d'Afrique (CAN-1990) remportée par l'Algérie, compte 79 sélections en équipe nationale. Il a dirigé par le passé plusieurs équipes algériennes, notamment l'USM Alger, le MC Alger, le CR Belouizdad et la JSM Béjaïa, avant d'être désigné comme entraîneur adjoint du sélectionneur Rabah Madjer entre novembre 2017 et juin 2018.

R.S

Brèves

YÉMEN

**Au moins 11 houthis tués par les forces pro-gouvernementales**

Au moins 11 membres du mouvement rebelle houthi ont été tués mardi par des forces pro-gouvernementales dans la province de Taïzz dans le sud-ouest du pays, a déclaré un responsable militaire. Ce responsable local a indiqué sous le couvert de l'anonymat que "des affrontements armés intenses avaient éclaté entre les Houthis et les forces pro-gouvernementales dans la partie est de Taïzz". Ces combats ont tué près de 11 combattants houthis dont "un commandant de rang intermédiaire" de ce groupe rebelle, a-t-il indiqué. "Les troupes pro-gouvernementales sont parvenues à réaliser des progrès militaires suite à ces affrontements qui ont duré plusieurs heures dans la zone", a-t-il ajouté. Toutefois, aucune information n'a été fournie sur les pertes au sein des forces pro-gouvernementales. Les forces du gouvernement yéménite, soutenues par la coalition sous commandement saoudien, sont enlisées depuis avril 2015 dans des affrontements avec les rebelles houthis, un mouvement basé dans le nord, l'est et l'ouest de Taïzz.

CONFLIT FRONTALIER

**L'Inde et la Chine conviennent de faire prévaloir le dialogue**

L'Inde et la Chine ont réaffirmé, mardi, leur engagement à poursuivre le dialogue pour résoudre le conflit frontalier dans l'est de la région frontalière de Ladakh. "L'Inde et la Chine ont convenu de poursuivre les pourparlers bilatéraux pour parvenir à une solution mutuellement acceptable pour un retrait rapide de la zone du Ladakh", ont déclaré les deux parties dans un communiqué conjoint, et ce un jour après le septième round de négociations entre les hauts commandants militaires, tenu lundi. "Les deux parties ont eu un échange de vues sincère, approfondi et constructif sur le retrait le long de la ligne de contrôle effectif (LAC) dans les zones frontalières sino-indiennes", ajoute la même source, notant que les discussions étaient positives et avaient amélioré la compréhension des positions des uns et des autres. Les pourparlers de lundi ont eu lieu des semaines après que l'Inde a durci sa position et affirmé qu'elle reconnaît la LAC de 1959, qui n'a jamais été acceptée par l'Inde. La position de la Chine a refroidi les espoirs d'une résolution rapide du conflit frontalier. La tension entre les deux géants de l'Asie dure depuis des années, mais elle a monté d'un cran après la confrontation violente entre leurs troupes le 15 juin dernier faisant 20 morts parmi les soldats indiens et un nombre inconnu de victimes dans les rangs chinois.

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS DE TRUMP

**La Cour suprême à nouveau appelée à trancher**

Nouvelle étape dans la bataille judiciaire engagée par Donald Trump pour empêcher un procureur new-yorkais d'accéder à ses déclarations de revenus: ses avocats ont demandé mardi à la Cour suprême américaine de bloquer la communication de ces documents, au motif qu'elle causerait "des torts irréparables" au président. Ce nouveau recours étatique attendu, depuis que la cour d'appel fédérale de Manhattan avait, mercredi dernier, déboulé le président américain, qui refuse depuis des mois que son cabinet comptable, Mazars, fournisse les huit ans de déclarations d'impôts (2011-2018) que lui réclame le procureur Cyrus Vance. Le recours déposé mardi est une action en référé, les avocats du président demandant un blocage "en urgence", en attendant un appel sur le fond devant la Cour suprême qu'ils disent préparer. Ce dossier, véritable saga judiciaire, avait déjà fait l'objet d'une première décision de la Cour suprême en juillet, qui avait jugé que le procureur new-yorkais, un démocrate, était en droit de réclamer les archives comptables du président républicain. Mais les avocats de Donald Trump avaient contre-attaqué, estimant la requête "trop large" au regard de l'enquête du procureur.

VIOLENCES

**Des milliers d'indigènes se rendront à Bogota pour exiger de voir le président**

Des milliers de membres des communautés indigènes de Colombie se rendront à Bogota, pour exiger de rencontrer le président Ivan Duque et dénoncer la vague de violences qui secoue leurs territoires, ont annoncé mardi leurs dirigeants.



"Nos autorités ont déclaré que nous nous rendrons à Bogota. Nous allons dans la capitale de la République!", a affirmé Hermes Pete, responsable du Conseil régional indigène de l'Etat du Cauca, lors d'une réunion publique à Cali (sud-ouest). Les autochtones y ont réclamé une

rencontre en face à face avec le président de droite Ivan Duque pour protester contre la violence et le non-respect des accords de paix de 2016 avec l'ancienne guérilla des Farc. Le sud-ouest de la Colombie, qui borde l'Equateur et le Pacifique, compte une importante population indigène estimée à 4,4% des 50

millions d'habitants. Elle est l'une des régions les plus touchées par les violences en lien avec le trafic de cocaïne dans le pays, premier producteur mondial. Les manifestants prendront la route mercredi, selon Hermes Pete, qui n'a pas précisé s'ils parcourront les 460 km qui séparent Cali de la capitale à pied ou à bord de véhicules.

Une délégation de plusieurs ministres s'est rendue à Cali pour tenter, en vain, de désamorcer ce mouvement de protestation. Si Ivan Duque "ne se montre pas à Bogota, nous repartirons (...)" et nous agirons", a averti M. Pete, faisant allusion à d'éventuels blocages de la route Panaméricaine reliant la Colombie à l'Equateur.

KARABAKH

**La Turquie appelle à des "pourparlers à quatre"**

Ankara a appelé mardi à organiser des pourparlers "à quatre", avec la Russie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Turquie, pour résoudre le conflit au Nagorny Karabakh alors qu'une trêve y est allégrement violée depuis son entrée en vigueur samedi. Ibrahim Kalin, le directeur de communication de la présidence turque, a appelé lors d'une interview télévisée à l'organisation des pourparlers avec la participation de quatre pays pour trouver une solution au conflit au Nagorny

Karabakh. "Puisque la Russie est du côté de l'Arménie et nous la Turquie, nous soutenons l'Azerbaïdjan, rencontrons-nous à quatre pour discuter de la résolution de ces problèmes", a affirmé M. Kalin. "Si le Groupe de Minsk n'a pas pu y trouver une solution depuis plus de 30 ans, il est temps de trouver un nouveau mécanisme", a-t-il ajouté, en référence au groupe de médiation mandaté par l'OSCE et dont les co-présidents sont la Russie, la France et les Etats-Unis.

La Turquie, qui a pris fait et cause pour l'Azerbaïdjan depuis le début des derniers affrontements le 27 septembre, estime que le Groupe de Minsk n'a pas pu jouer un rôle effectif pour la résolution du conflit. L'appel d'Ankara pour "un nouveau mécanisme" intervient alors que le porte parole du ministère arménien des Affaires étrangères avait annoncé une prochaine rencontre, à une date pas encore fixée, avec les co-présidents du Groupe de Minsk.

SITUATION DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

**L'ONU note "quelques avancées encourageantes"**

La région africaine des Grands-lacs a enregistré ces derniers mois "quelques avancées encourageantes", a déclaré mardi, l'Envoyé spécial de l'ONU dans la région des grands lacs, Huang Xia, devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Huang Xia, a notamment relevé "la résolution du différend trans-

frontalier entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie par des moyens pacifiques, le transfert pacifique du pouvoir au Burundi à la suite des élections générales de mai 2020 et le retour des réfugiés burundais en provenance du Rwanda et de Tanzanie". "Malgré les défis qui demeurent, et la pandémie n'en est pas des

moindres, les peuples et les pays de la région des Grands lacs continuent de faire preuve d'une immense résilience et d'une détermination à aller de l'avant", a-t-il déclaré. Tenant compte de l'impact économique préoccupant de la Covid-19, il a appelé à l'intensification des efforts pour "une coopération économique dyna-

mique autour des projets trans-frontaliers et d'une gestion partagée des ressources naturelles". Le diplomate onusien a conclu sur "sur une note d'espoir en faveur d'une région qui revient de loin". La région des Grands Lacs comprend quatre pays, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda.

LIBAN / ISRAËL

# Pourparlers sur le tracé des frontières, une étape "cruciale" pour Beyrouth

Le premier round des négociations en vue de résoudre le différend lié à la délimitation des frontières maritimes entre le Liban et Israël a été clôturé, hier, après une session inaugurale jugée cruciale par Beyrouth qui souhaite clore le dossier "dans un délai raisonnable" à même de permettre au Liban d'investir dans ses ressources naturelles.

Les deux délégations, composées de militaires et de spécialistes des questions énergétiques, ont entamé, plus tôt hier, la première séance des négociations sur un tracé des frontières maritimes au QG de la mission de maintien de la paix de l'ONU (Finul) à Ras Naqoura (Sud-Liban), avec la médiation des Etats-Unis représentés par le secrétaire d'Etat adjoint David Schenker, arrivé mardi soir à Beyrouth et sous les auspices des Nations unies, représentées par le coordonnateur spécial, Jan Kubis.

"Notre réunion du jour marque le coup d'envoi des négociations techniques indirectes", a déclaré le chef de la délégation libanaise, le général Bassam Yassine, dans son discours inaugural publié par l'armée. "Nous espérons que les négociations se dérouleront à un rythme nous permettant de clore ce dossier dans un délai raisonnable", a-t-il ajouté. "Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter et négocier la démarcation de nos frontières maritimes sur la base du droit international, l'Accord sur la trêve en 1949 documenté par les départements des Nations unies, et l'Accord Paulette / Newcombe en 1923, notamment en ce qui concerne ce qui était stipulé dans cet accord sur la ligne qui part du point terrestre de Ras-Nakoura", a-t-il expliqué. Le litige frontalier entre le Liban et Israël concerne un triangle de quelque 860 km<sup>2</sup> revendiqué par les deux parties comme appartenant à leurs propres zones économiques exclusives (ZEE). En 2011, le diplomate américain Frederic Hof a proposé une ligne frontière, attribuant environ 60 % de la zone disputée au Liban et 40 % à Israël. Mais cette offre s'est toujours heurtée à une fin de non-recevoir de Beyrouth, qui assure être souverain sur la totalité des 860 km<sup>2</sup>. Après des années de médiation américaine, le Liban et Israël ont an-



noncé début octobre ces pourparlers qui auront "un caractère politique et technique et non politique", selon les médias libanais. Mais les pourparlers, jugés "historiques" par Washington, sont cruciaux pour un Liban en difficulté qui s'est lancé dans la prospection d'hydrocarbures offshore.

## ENJEU CRUCIAL POUR LE LIBAN

En 2018, le pays a signé son premier contrat d'exploration avec un consortium international. Problème : une partie d'un des deux blocs, le numéro 9, débordait sur une zone de 860 km<sup>2</sup> que le Liban et Israël se disputent. "Si un accord sur le tracé est trouvé comme le souhaite le Liban, le pays aura une grande marge de manœuvre sur l'exploitation des ressources off-

shore dans les blocs 8 et 9 de la ZEE. Cela aidera le Liban sur le sujet de sa dette", a estimé M. Nabih Berry, président de la Chambre des députés du Liban. "Le Liban a été largement vulnérabilisé mais aujourd'hui, le Liban, son peuple, son armée et sa résistance ne peuvent pas être menacés. Nous voulons nos droits, ni plus, ni moins", a-t-il ajouté. Il a, par ailleurs, expliqué que ces négociations auraient pu débiter l'année dernière, mais elles ont été retardées en raison de l'absence d'accord sur le mécanisme de ces discussions, "nécessaire" pour le Liban. De l'avis de Laury Haytayan, experte dans la gestion des hydrocarbures au Moyen-Orient, "la délimitation de la frontière (maritime) est nécessaire car elle facilitera d'abord le travail dans le bloc 9 et peut susci-

ter l'intérêt des entreprises internationales pour le bloc 8, dont plus de la moitié se trouve dans la zone contestée". En effet, les négociations sont rendues urgentes par la découverte de nombreux gisements gaziers, à la fin des années 2000, en Méditerranée orientale. Les autorités libanaises nourrissent de grands espoirs vis-à-vis d'une potentielle découverte conséquente, y voyant une manière de relancer une économie en difficulté et de répondre aux besoins énergétiques dans un pays souffrant depuis plus de trois décennies de pénuries chroniques de courant, selon des observateurs. Le deuxième round des pourparlers inédits entamés par le Liban et Israël pour délimiter leur frontière maritime aura lieu le 28 octobre, selon l'agence de presse libanaise.

R.I

## Brèves

USA

### "Accord de principe" avec Moscou pour prolonger New Start

Les Etats-Unis ont annoncé mardi l'existence d'un "accord de principe" avec Moscou pour prolonger le traité de désarmement nucléaire New Start, qui arrive à expiration début 2021. "Nous sommes en fait désireux de prolonger le traité New Start pendant un certain temps, à condition qu'ils acceptent en retour de limiter --de geler-- leur arsenal nucléaire", a déclaré le négociateur américain, Marshall Billingslea. "Nous pensons qu'il y a un accord de principe au plus haut niveau de nos deux gouvernements", a dit M. Billingslea qui s'exprimait lors d'une conférence en ligne organisée par le centre de réflexion Heritage Foundation. M. Billingslea, qui a écouté un voyage en Asie la semaine dernière pour rencontrer le négociateur russe Sergueï Riabkov à Helsinki, a expliqué avoir alors senti que la Russie semblait prête à un compromis. Moscou doit encore donner son aval définitif à l'accord verbal avec son homologue russe et lui donner l'autorité nécessaire pour définir les détails d'un accord plus formel, a ajouté le négociateur américain. "Nous sommes prêts à conclure cet accord. Nous pouvons le conclure demain, en fait", a-t-il noté, soulignant que les Etats-Unis souhaitent toujours que la Chine se joigne aux futures négociations de désarmement nucléaire. "Tout accord que nous concluons avec les Russes doit être formulé et formaté de façon à nous permettre d'étendre cet arrangement aux Chinois lorsqu'ils rejoindront la table des négociations", a-t-il expliqué. Les Etats-Unis souhaitent aussi se mettre d'accord avec Moscou sur des mesures de vérification, et sont prêts à prendre des mesures réciproques, a ajouté le diplomate américain. Le traité bilatéral New Start, conclu en 2010, arrive à expiration en février, juste après la fin de l'actuel mandat de Donald Trump, candidat à sa réélection en novembre. Il ne limite pas le nombre de toutes les ogives stockées et ne concerne pas toutes les armes nucléaires. Il maintient toutefois les arsenaux des deux pays bien en deçà de leur niveau pendant la Guerre froide, limitant à 700 le nombre des lanceurs nucléaires stratégiques et à 1.550 celui des têtes nucléaires. C'est le dernier accord nucléaire encore en vigueur après que le président américain Donald Trump a renié trois accords : celui sur le nucléaire iranien, le traité INF sur les missiles terrestres de moyenne portée, et le traité Ciel ouvert, ou Open Skies, visant à vérifier les mouvements militaires et les mesures de limitation des armements des pays signataires.

R.I

### HASSAN ROHANI (PRÉSIDENT IRANIEN)

### L'embargo sur la vente d'armes sera levé dimanche prochain

"L'embargo sur la vente d'armes à l'Iran sera levé dimanche prochain", a déclaré hier, le président Hassan Rohani. "Après dix ans, l'embargo oppressif sur la vente d'armes sera levé dimanche prochain", a fait savoir M. Rohani, lors de la réunion du Conseil des ministres, selon l'agence IRNA. "L'embargo sur les armes a été levé et à partir de dimanche, nous pouvons acheter des armes à qui nous voulons et vendre des armes à qui nous voulons", a-t-il indiqué. "Nous nous sommes battus avec les Etats-Unis sur cette question pendant quatre ans", a-t-il rappelé. Pour le président iranien, "les Etats-Unis ont essayé de l'empêcher mais ce jour arrive à cause de la résistance du peuple iranien", et "c'est grâce aux efforts de nos diplomates que les Etats-Unis n'ont pas réussi", a-t-il poursuivi. "Ceux qui se demandent sur les résultats du Plan d'action global commun (JCPoA), doivent savoir que cela est l'une des œuvres du JCPoA", a-t-il indiqué.

R.I

### MOHAMED OULD SALEK (MINISTRE SAHRAOUI DES AE)

### Le Conseil de sécurité et la France responsables du blocage du processus de règlement

Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, a imputé au Conseil de sécurité et à la France l'entière responsabilité dans le blocage du processus de règlement de la cause sahraouie et la décolonisation de la dernière colonie en Afrique. Invité de la Radio chaine 1, M. Ould Salek a indiqué que "le blocage vient au sein même du Conseil de sécurité, plus précisément, de la France qui fait bloc à la paix dans la région". Devant la poursuite par le Maroc de l'entrave et l'incapacité de la Minurso à imposer à l'occupant marocain l'engagement vis-à-vis de ce qui a été conclu comme plan de règlement, le chef de la diplomatie sah-

raouie n'as pas écarté le recours au "droit d'auto-défense en concluant des Pactes de défense, un droit reconnu par l'acte constitutif de l'Union africaine (UA)". L'Etat sahraoui et ses responsables, en tête desquels le Président sahraoui, Brahim Ghali, pointent du doigt la France qui entrave le processus onusien de règlement au Sahara Occidental, et tient le Conseil de sécurité pour responsable du statu quo dans le processus. Une position réaffirmée par le Président Brahim Ghali dans son allocution à l'occasion du 45e anniversaire de la proclamation de l'Unité nationale, qui a estimé que "soutenir le statu quo et passer sous silence les positions de certaines parties,

particulièrement la France, c'est soutenir et encourager le retour progressif au conflit, avec tout ce que cela implique comme risques, dérives et menaces, pas seulement pour la paix et la stabilité dans la région mais aussi pour ce qui est de crédibilité de l'ONU et de la légalité internationale". "Le peuple sahraoui ne peut accepter que la Minurso se transforme en un simple outil de protection de l'occupant marocain et de légitimation de ses politiques expansionnistes agressives et de ses graves violations des droits de l'Homme ainsi que de son pillage continu des richesses naturelles sahraouies", avait indiqué M. Ghali.

R.I

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de la Communication

**Prix du Président de la République,  
du Journaliste Professionnel  
Sixième édition, 2020**

**«La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »**

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa sixième édition, comptant pour l'année 2020, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2020.

Ce prix a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

**Objectifs:**

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

**Catégories du prix :**

- **L'information écrite** : article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle** : reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique** : émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique** : meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration** : photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

**Conditions de participation :**

- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2019 - 2020.

**Thème du concours: «La numérisation..une passerelle vers l'Algérie nouvelle »**

**Modalités d'attribution du prix :**

Le jury procédera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :

- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1<sup>er</sup> lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2<sup>e</sup> lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3<sup>e</sup> lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

**Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :

- Pièces administratives :**
  - Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
  - Attestation de travail datée de moins de trois mois.
- Œuvre objet de participation :**
  - L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.
- Formulaire de candidature portant ce qui suit :**
  - Données personnelles sur le candidat ;
  - Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
  - Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

**Dépôt des dossiers :**

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **18 octobre 2020**.

**Formulaire de candidature :**

Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:

<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>